

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	32 484,48	27 380,43	0,00	27 380,43	32 484,48
Opérations exercice	19 406,83	13 146,48	6 299,37	82 534,94	25 706,20	95 681,42
Total	19 406,83	45 630,96	33 679,80	82 534,94	53 086,63	128 165,90
Résultat de clôture		26 224,13		48 855,14		75 079,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00	0,00
Total cumulé	0,00	26 224,13	3 200,00	48 855,14	3 200,00	75 079,27
Résultat définitif		26 224,13		45 655,14		71 879,27

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Report exercice N-1	Exercice N	Cumulé
Résultat de fonctionnement	+ 32 484,48	-6 260,35	+ 26 224,13
Résultat d'investissement	-27 380,43	+ 76 235,57	+ 48 855,14
Résultat global de clôture	+ 5 104,05	+ 70 045,22	+ 75 079,27

Les Restes à réaliser :

Des dépenses et recettes ont été engagées mais non réalisées sur 2024, elles sont rattachées et financées sur les résultats de clôture de l'exercice 2024 et apparaîtront en report sur le Budget 2025.

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES
Investissement	3 200,00	0.00

Le Compte Financier Unique 2024 a été voté le 11 Avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité, d'un côté, la gestion des affaires courantes (Section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2024	2024
022 - Dépenses imprévues	58.48	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	17 500.00	0.00
011 Charges à caractère général	10 800.00	4 029.77
61 – Services extérieurs (Réparations, entretien, assurance, analyses)	5 295.00	2 562.98
62 -Autres services extérieurs Contrôles SPANC CPIE	5 505.00	1466.79
012 Charges de personnel, frais assimilés	1 330.00	1 329.36
014 Atténuation de produits	4 881.00	4 593.87
70 – Reversement Agence de l'eau	1 680.00	1 493.75
65 - Non-valeur et créances éteintes	50.00	0.00
66 - Intérêt emprunt – ICNE n-1	2 918.00	2 917.12
67 -Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	50.00	0.00
68 - Provision pour dépréciation	183.00	183.00
042 - SECTION À SECTION (op. d'ordre) 68 - Amortissement investissements	9 454.00	9 453.83
TOTAUX	44 023.48	19 406.83

Recettes Fonctionnement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2024	2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	32 484.48	32 484.48
70 - VENTES PROD. Eau Assainie, Abonnements, Taxe agence de l'Eau, Participation frais SPANC	8 840.00	10 447.95 9 585.20 664.75 198.00
74 – Subventions Communale	0.00	0.00
75 - FCTVA Fonctionnement N-1	309.00	309.04
042 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) 777- Amortissement subventions investissements	2 390.0.0	2 389.49
TOTAUX	44 023.48	45 630.96

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2024	2024
020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00
001 – Solde d'exécution Sect investissement	27 380.43	27 390.43
21 – Immobilisations corporelles	66 355.00	0.00
16 – Emprunt et dettes	3 910.00	3 909.88
13 - Subvention d'investissement		
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre)		
Amortissement subventions	2 390.00	2 389.49
TOTAUX	100 035.43	33 679.80

Détail du Chapitre 21

Chapitre	Réalisations 2024	Montant
000.21	Néant	

Recettes Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2024	2024
001 - Solde d'exécution section d'investissement	0.00	0.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 500.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers, réserve	73 081.43	73 081.11
10222 -FCTVA (Investissements N-1)		42 500.68
1068 - Réserve		30 580.43
28 - Amortissement des immobilisations		
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre)		
Amortissement investissements	9 454.00	9 453.83
TOTAUX	100 035.43	82 534.94

III – LA DETTE

Afin de financer la création d'une nouvelle station d'épuration et avec l'extension de son réseau à Saint-Mathurin, un emprunt a été souscrit pour un montant de 102 000.00 € sur 20 ans (taux fixe de 3 %). Le versement des fonds a eu lieu le 01.12.2022. La première échéance de remboursement de cet emprunt a été en 2023.

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

EVOLUTION DE LA DETTE 2023 - 2042

	Dette	Capital remboursé	Intérêts
2023 :	0,00	3 796,00	2 548,60
2024 :	98 204,00	3 909,88	2 946,12
2025 :	94 294,12	4 027,18	2 828,82
2026 :	90 266,94	4 147,99	2 708,01
2027 :	86 118,95	4 272,43	2 583,57
2028 :	81 846,52	4 400,60	2 455,40
2029 :	77 445,92	4 532,62	2 323,38
2030 :	72 913,30	4 668,60	2 187,40
2031 :	68 244,70	4 808,66	2 047,34
2032 :	63 436,04	4 952,92	1 903,08
2033 :	58 483,12	5 101,51	1 754,49
2034 :	53 381,61	5 254,55	1 601,45
2035 :	48 127,06	5 412,19	1 443,81
2036 :	42 714,87	5 574,55	1 281,45
2037 :	37 140,32	5 741,79	1 114,21
2038 :	31 398,53	5 914,04	941,96
2039 :	25 484,49	6 091,47	764,53
2040 :	19 393,02	6 274,21	581,79
2041 :	13 118,81	6 462,44	393,56
2042 :	6 656,37	6 656,37	199,69
	0,00	102 000,00	34 608,66

IV – LE PERSONNEL :

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.

Un transfert de charge a été prévu suivant la délibération n°2018-04 du 09.01.2018.